



Apprendre des accidents industriels



Durée

7.00 Heures

1 Jour



Pré Requis

Aucun



Public Concerné

- Direction de site - Fonctions HSE - Toute personne ayant une fonction de management

Référence

QSECHLW3

Objectifs :

Au travers d'études de cas d'accidents industriels, les participants seront capables de :

- Comprendre et anticiper les dangers des industries de procédé : explosions (gaz, poussières, aérosols), BLEVE, toxicité, emballement thermique, autoinflammation, anoxie, risque lié à la pression, électrostatique, feux...
- Identifier les causes typiques les ayant initiés (mauvaise conception, méconnaissance du procédé, facteurs humains, ...)
- Tirer les leçons pour les prévenir (système de management, gestion des modifications, sécurités instrumentales, ...)
- Inclure les leçons d'accidents et le retour d'expérience dans la conception d'installations plus sûres

Contenu

Les dangers des industries de procédés

Exemples d'accidents de procédés et autres catastrophes industrielles

- Flixborough, Bhopal, Seveso

Études de cas d'accidents de procédés expertisés par DEKRA Process Safety :

- Fuite de gaz toxique
- Explosions de gaz
- Explosions de poussières
- Emballement thermique d'un réacteur
- Auto-inflammation de big-bags
- Eclatements des réservoirs
- Implosion des réservoirs
- BLEVE d'une cuve de propane
- Anoxie

Qualification Intervenant (e)(s)

La formation "Apprendre des accidents industriels" est dispensée par un spécialiste réalisant des missions d'assistance et de conseil de DEKRA Process Safety, l'entité spécialisée en sécurité des procédés du groupe DEKRA.



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Moyens pédagogiques

- Présentation multimédia (films et vidéos illustratifs)
- Multiples exercices d'entraînement en groupe de travail

Modalités d'évaluation

Conditions : évaluation à chaud des stagiaires concernant l'atteinte des objectifs
Documents sanctionnant la réussite :
attestation de fin de formation (stagiaire) /
Attestation de présence émarginée